

## **Rencontres photographiques du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris – 2021.**

**DU 4 NOVEMBRE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2021**

**COMMISSAIRE GÉNÉRALE : FETART / EMMANUELLE HALKIN**

---

### **Définition et localisation**

Les « Rencontres Photographiques du 10<sup>e</sup> » sont une manifestation constituée d'expositions, de rencontres et de débats autour de la photographie, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Le thème des expositions est libre, il est laissé au libre choix des photographes et des lieux.

La neuvième édition se déroulera du 4 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour une durée de 4 semaines.

Le comité d'organisation de l'événement est constitué d'une Commissaire générale (représentante du comité artistique du collectif FETART), d'une chargée de mission de l'équipe FETART, et des représentants de la Mairie du 10<sup>e</sup>. Ensemble, ils sont chargés de veiller au bon déroulement de la manifestation par l'application de la « Charte des Rencontres Photographiques du 10<sup>e</sup> – 2021 ».

Un des événements majeurs des “Rencontres photographiques du 10<sup>e</sup>” sera la grande exposition collective réunissant 12 photographes, lauréat-es de l'appel à candidatures. Cette année, l'exposition aura lieu en extérieur, dans le jardin Villemin. Dans cette optique, les photographes seront sélectionné-es par la commissaire et le Collectif FETART, et les représentants de la mairie du 10<sup>e</sup>

---

## **Buts des « Rencontres Photographiques du 10e - 2021 »**

- faire du 10e, l'arrondissement de la photographie.
- permettre aux acteurs de la photographie du 10e et au public de se rencontrer.
- faire découvrir et mettre en valeur les lieux et les photographes du 10e.
- encourager la création photographique.

---

## **Conditions et participation**

- Les photographes exposant doivent habiter ou étudier ou travailler à Paris ou en région parisienne, ou avoir un travail sur le 10e arrondissement.
- Les lieux exposant doivent être situés dans le 10e.
- Les lieux participant doivent être gratuits pour les photographes exposant et pour le public.
- Les lieux assument la responsabilité artistique et juridique de leurs expositions.
- Les lieux et les photographes doivent avoir une exigence de qualité.
- Les projets collectifs sont acceptés.
- L'exposition doit durer au minimum 10 jours, entre le 4 novembre et le 1er décembre 2021.

---

## **Conditions d'inscription**

- Les photographes peuvent présenter leur candidature afin d'être sélectionné-es et exposé-es au Jardin Villemin ou choisir d'exposer individuellement dans un lieu du 10e de leur choix.
- Les photographes doivent remplir un dossier d'inscription, qui doit être validé par l'organisateur.
- Les lieux doivent envoyer un mail à [info@rencontresphotoparis10.fr](mailto:info@rencontresphotoparis10.fr) pour pouvoir participer aux rencontres photographiques du 10e.

---

## Financement

- Les lieux sont libres de financer leurs expositions.
- Le collectif Fetart prend en charge la production de l'exposition des lauréat-es au Jardin Villemin. Pour cela, les artistes s'engagent à envoyer leurs fichiers d'impressions avant le 1er octobre 2021.
- Les artistes lauréat-es percevront un droit de représentation de leurs images d'une valeur de 200 euros / photographe.
- La vente de photographies relève d'un accord préalable entre les deux parties : le(s) photographe(s) et les responsables des lieux. La vente des photographies exposées en Mairie n'est pas autorisée pendant la durée de l'exposition.

---

## Communication

Le collectif Fetart se charge de la communication des « Rencontres Photographiques du 10e - 2021 » en réalisant affiches et programmes où seront annoncés expositions et débats. À toutes fins utiles, il est demandé aux photographes de céder les droits d'au moins 4 de leurs photographies qui apparaîtront dans la communication de la manifestation.

Toute autre communication sur la manifestation doit être portée à la connaissance du comité d'organisation des « Rencontres Photographiques du 10e - 2021 » et doit faire apparaître les logos suivants : le logo de la Mairie du 10e, le logo du collectif Fetart et le logo des « Rencontres Photographiques du 10e - 2021 ». Un kit de communication sera fourni.

Le premier vernissage de lancement de la manifestation sera organisé par la Mairie du 10ème et le collectif Fetart au début des « Rencontres Photographiques du 10e - 2021 ». Nous demandons aux participants d'organiser leurs vernissages à des dates ultérieures.

Les lieux et les photographes s'engagent à communiquer sur l'événement via le support de communication de leur choix (Newsletter, Facebook, Instagram...) et à afficher sur leur vitrine ou à l'extérieur de leur établissement une affiche de l'événement.

---

## Rôle de la Commissaire générale et artistique

La Commissaire générale est chargée de veiller au respect de la Charte des « Rencontres Photographiques du 10e - 2021 » et de la validation des dossiers de candidature.

La Commissaire générale définit l'orientation artistique des rencontres en consultation avec le comité d'organisation et les membres du comité artistique du Collectif FETART. Elle veille au respect de cette orientation notamment : lien des artistes et des lieux avec le 10e, liberté du thème, absence de sélection globale (chaque lieu étant toutefois libre d'établir une sélection parmi ses postulant-es). Elle veille aussi à l'observation de la loi dans les travaux présentés (racisme, droit des mineurs...), ainsi que la scénographie.

La Commissaire prie les lieux d'adhérer à l'esprit de la manifestation et d'accueillir autant des travaux d'amateurs, ou d'artistes débutants que d'artistes confirmés, en sorte que les rencontres proposent une diversité d'écriture photographique.



**fetart**